

MISE À L'ÉPREUVE DES PRODUITS BANCAIRES «VERTS»

Résultat d'une enquête menée auprès
de six banques établies au Luxembourg



GREENPEACE

Mise à l'épreuve des produits bancaires «verts»

Résultat d'une enquête menée auprès de six banques établies au Luxembourg

Introduction

L'investissement durable est à la mode. De plus en plus, la clientèle des banques souhaite placer son argent de manière durable. La «*finance verte*» et la «*finance durable*» passent d'un marché de niche à un courant dominant du secteur. Dans le même temps, cependant, il devient évident que la plupart des produits financiers dits «verts» ne tiennent pas leurs promesses, et **l'industrie doit faire face à un nombre croissant d'accusations de greenwashing.**

En juin 2021, Greenpeace Luxembourg avait déjà attiré l'attention sur cette pratique commerciale trompeuse, avec la publication d'un rapport co-

rédigé avec Greenpeace Suisse. Cette analyse montrait que, au regard des plus conventionnels, les fonds dits «durables» ne réorientaient guère plus les capitaux investis vers des activités respectueuses du climat et de l'environnement.

Parce qu'un nombre croissant de personnes souhaitent que leurs investissements aient un impact positif sur l'environnement, Greenpeace a mené l'enquête: **retour sur la qualité des produits et conseils des banques luxembourgeoises en matière d'investissements durables.**

Six banques concernées

Afin de procéder à son évaluation, Greenpeace a sélectionné six banques situées au Luxembourg, avec lesquelles un groupe hétérogène de clientes et clients mystères à l'expertise financière variable a fixé des rendez-vous de conseil. Chaque volontaire a été accueilli dans une banque au moins, deux au maximum.

L'objectif du projet était double : d'une part, **évaluer la qualité des supports d'information** (brochures, dépliants, etc.) ainsi que des conseils prodigués par le ou la conseillère ; et d'autre part, **analyser les produits financiers proposés lors de la visite afin de constater s'ils remplissent, ou pas, les conditions d'un investissement en capital réellement respectueux du climat.**

En amont des rendez-vous, les volontaires ont reçu une formation complète afin de mener l'enquête, avec notamment des directives de réponses aux questions standard concernant leur horizon d'investissement, leur affinité au risque, leurs attentes en matière de rendement, etc. Ainsi, tous les clients et clientes mystères ont reçu des propositions de produits d'investissement basés sur des

fonds. Après leur entretien, ils et elles ont pu partager leur expérience en remplissant un questionnaire standardisé, qui a ensuite été évalué par Nextra Consulting, un cabinet de conseil indépendant.

19 clients et clientes mystères ont mené un total de **27 entretiens de conseil** auprès de **6 banques différentes** :

- Banque de Luxembourg
- Banque internationale à Luxembourg
- Banque et Caisse d'Épargne de l'État (Spuerkeess)
- Banque Raiffeisen
- BGL BNP Paribas
- ING Groep

Les participants et participantes ont fourni à Nextra Consulting les données nécessaires qui ont permis au cabinet d'examiner la qualité des conseils, des supports d'information ainsi que du caractère respectueux du climat des produits dits durables proposés. Tous les rendez-vous ont été pris après le 2 août 2022.

Investissements durables : les bons conseils sont rares

Pour une personne désireuse d'explorer les possibilités d'investissements durables, une oreille experte à l'écoute de ses attentes et en mesure d'offrir les bons conseils est cruciale. La banque, qui reste la première interlocutrice, doit alors saisir l'occasion d'un rendez-vous pour demander toutes les informations pertinentes à propos du client ou de la cliente ainsi que de son approche d'investissement préférée, afin de déterminer le type de produit(s) à proposer. C'est d'autant plus important depuis les **nouvelles exigences de la directive MiFID II**, entrées en vigueur le 2 août 2022 et qui stipulent que les conseillers financiers doivent s'enquérir et **prendre en compte les préférences de leur clientèle en matière de durabilité** avant d'effectuer des opérations financières en leur nom.

Toutefois, au sein des banques sélectionnées pour notre analyse, les conseils à ce sujet se sont révélés insuffisants, que ce soit en termes de réponse aux désirs de la clientèle, de clarté de la communication ou bien de conformation aux exigences légales les plus récentes.

Dans un tiers des cas seulement, les conseillers et conseillères ont pris le

temps de se renseigner sur l'intérêt pour la durabilité de leur clientèle mystère. Même après que les volontaires aient eux-mêmes évoqué le sujet, la durabilité n'a pas été plus abordée dans 37% des rendez-vous. Malgré les préférences exprimées en matière d'investissement, les participants et participantes ont stipulé dans l'enquête qu'une majorité de la présentation du produit était axée sur des questions relatives au rendement et au risque.

Un des témoignages précise même que :

“ *Bien que je sois totalement novice, le conseiller a estimé que je devais prendre certaines mesures moi-même, comme surveiller les investissements et me renseigner sur leur durabilité.* ”

Négliger la demande pour le développement de produits financiers réellement durables ne rend pourtant pas service au secteur.

En outre, pour 52 % des consultations, les volontaires ont mentionné **des explications opaques, voire incompréhensibles**, au sujet de l'impact climatique de la stratégie d'investissement proposée.

Le personnel de la banque s'est souvent appuyé sur du matériel marketing pour tenter de rendre compte du profil de durabilité du produit. Dans 25 des 27 consultations, des supports d'information ont été utilisés et en partie remis à l'issue du rendez-vous. Alors que les informations contenues dans les brochures, dépliants, etc. ont été jugées utiles dans environ 60 % des consultations, les volontaires ont estimé que les documents utilisés ou confiés pour l'évaluation du produit ne l'étaient pas dans plus de 30 % des cas. Un témoignage indique par ailleurs : *« j'ai également trouvé négatif le fait que je souhaite un produit respectueux du climat et que l'on m'envoie un email avec 10 pièces jointes avec lesquelles, en tant que non-spécialiste, je suis submergé ».*

Proposer du matériel d'information correct, compréhensible et adapté aux préoccupations et préférences générales de sa clientèle soulagerait donc non seulement les investisseurs et investisseuses, mais également le personnel des banques.

Dans près de la moitié des consultations, **des produits (également) conventionnels ont été proposés** malgré la préférence

exprimée pour un investissement en capital respectueux du climat, ce qui est en nette contradiction avec la législation en vigueur.

Ces « *visites mystères* » ont souligné **l'insuffisance considérable des conseils prodigués** à l'heure actuelle au sujet des produits durables ou respectueux du climat. Les résultats susmentionnés soulèvent la question suivante : pourquoi les consultations ne répondent-elles généralement pas aux souhaits et aux attentes des clients et clientes ? Une méconnaissance des exigences légales et de ce que constitue réellement un investissement durable pourrait expliquer ce constat.

“ À mon avis,
l'employé n'avait
pas suffisamment
d'expérience pour
me conseiller ”

En violation flagrante de la réglementation MiFID II, des produits conventionnels ont été proposés aux clients et clientes mystère, malgré la préférence exprimée pour les investissements durables, ce qui suggère une seconde explication à la mauvaise performance des banques : le manque d'alternatives durables aux produits financiers conventionnels. Un autre témoignage mentionne à ce sujet la transparence de son conseiller : *« il a répondu que la gamme de produits*

proposés par la banque n'était ni très large ni très durable pour le moment ».

Malgré les lacunes décrites ci-dessus, **50 % des participants et participantes ont considéré l'entretien de conseil bon voire très bon.** L'ouverture de la discussion

et l'honnêteté des conseillers et conseillères en ce qui concerne les limites des produits durables proposés par leur établissement ont été particulièrement appréciées.

Pas un seul fonds véritablement respectueux du climat

Les efforts de l'Union européenne pour limiter le greenwashing dans le secteur financier, à savoir le règlement *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) ainsi que l'introduction de sa taxonomie verte, demeurent en deçà des ambitions affichées. La (cruelle) vérité, c'est qu'aujourd'hui **la finance verte ne semble être rien de plus qu'un énième stratagème marketing sans impact positif réel sur l'environnement.**

Ce constat se reflète dans les résultats de cette opération d'audit mystère. Au cours des 27 rendez-vous, seuls 11 produits « durables » ont été proposés. Mais pour répondre à ce qualificatif, Greenpeace estime que ces investissements devraient, au minimum, n'être versés que dans des actifs ou des entreprises alignés à l'objectif de l'accord de

Paris sur le climat ; à savoir limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Ils devraient également exclure de leur portefeuille les entreprises dont les activités les empêchent de passer à un modèle économique aligné sur celui de l'accord. Or, une analyse détaillée a révélé qu'aucun des produits proposés ne remplissait les conditions nécessaires pour être considéré comme un véhicule d'investissement véritablement durable.

En dépit de leur qualificatif commercial « verts », certains des produits ne montraient, dans leur stratégie d'investissement, pas la moindre préoccupation pour le climat ou la durabilité. **Aucun des fonds proposés ne faisait spécifiquement référence à l'objectif de limitation du réchauffement**

climatique à 1,5°C.

Les produits de fonds soi-disant respectueux du climat n'ont montré aucun objectif climatique ou de durabilité.

Les deux seuls fonds avec un horizon d'investissement inférieur à 2°C ont utilisé une méthode de calcul qui n'a pas pu être vérifiée par Nextra Consulting.

Sur une note plus positive, quelques gestionnaires d'actifs fournissent désormais sur une base annuelle des «*rapports de performance*» assez complets pour décrire l'impact de leurs produits. **Cependant, certaines des promesses n'ont aucun fondement dans la réalité.** En principe, le désir de quantifier les conséquences positives associées aux produits «verts» est compréhensible. Cependant les déclarations, telles qu'on peut les trouver dans les rapports de certains des fonds proposés à nos volontaires, ne peuvent pas être justifiées régulièrement et ont déjà donné lieu à diverses poursuites

judiciaires ailleurs dans le monde.

Les gestionnaires d'actifs, par ailleurs peu enclins à apporter des informations pertinentes, doivent également se confronter au fait que de nombreuses entreprises ne fournissent pas, à l'heure actuelle, de données suffisantes au sujet de leur conformité à la taxonomie de l'Union européenne, ce qui rend très difficile leur évaluation à ce niveau. D'une manière générale, l'analyse a révélé que pour la plupart des produits commercialisés comme étant respectueux du climat **manquaient considérablement de transparence et de communication** en ce qui concerne la conception concrète des approches et des critères de durabilité.

En l'état actuel des choses, il est très difficile pour le personnel des banques et leur clientèle d'évaluer la durabilité des produits financiers proposés, même en cas d'analyse approfondie de la documentation disponible.

La voie à suivre :

des conseils appropriés sur la durabilité pour la clientèle

Comme nous l'avons vu, les personnes souhaitant investir peinent aujourd'hui à trouver des conseils fiables et utiles sur les opportunités durables. Les thèmes traditionnels du rendement et du risque supplantent toujours les caractéristiques des produits liés à la durabilité, avec très peu d'attention accordée à ces dernières. Les clients et clientes mystères ont fait état d'un manque d'expérience de la part des personnes rencontrées en banque, et ont souvent eu du mal à comprendre l'approche d'investissement proposée.

Aucun des produits analysés ne répondait aux exigences minimales en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne la compatibilité avec l'accord de Paris ; les gestionnaires d'actifs étaient, en outre, loin de pouvoir fournir des informations fiables sur la conformité de leurs portefeuilles d'investissement à la taxonomie européenne. Certains produits

ont été donc vendus comme ayant un impact positif sur l'environnement, mais n'ont pas résisté à un examen objectif.

Dans l'ensemble, les produits proposés manquaient de transparence. Si le matériel d'information fourni s'est révélé utile dans certains cas, il ne permettait pas dans la plupart de tirer des conclusions sur les aspects concrets de la durabilité ou la performance climatique de la stratégie d'investissement respective. L'absence de rapports d'évaluation correspondants complexifie également l'évaluation de la stratégie d'investissement et de la performance climatique réelle du produit.

L'objectif de cette étude n'est, toutefois, pas de discréditer l'investissement durable en tant que concept. Il s'agit de mettre en évidence les lacunes d'aujourd'hui afin de les améliorer. À cette fin, Greenpeace Luxembourg propose les mesures suivantes :



Les mesures à prendre pour les banques

1. L'application cohérente de la directive MiFID II par les banques luxembourgeoises.
2. La promotion au sein des banques luxembourgeoises d'une expertise technique pour la mise en œuvre les exigences réglementaires de MiFID II.
3. La production de supports d'information et de vulgarisation clairs pour une clientèle non-experte.
4. La garantie que les produits vendus comme étant durables suivent bien une trajectoire de réduction des émissions conforme aux objectifs climatiques de l'accord de Paris.
5. L'arrêt, pour les institutions financières, des promesses d'impact sur la performance climatique de leurs fonds.
6. Une véritable transparence, pour les gestionnaires d'actifs, au sujet de l'imprécision totale de leurs données quant à leur compatibilité avec la taxonomie européenne.
7. L'application de critères transparents pour les produits financiers durables et respectueux de l'environnement.
8. L'instauration, par le gouvernement luxembourgeois, d'exigences ambitieuses pour les investissements respectueux du climat, la législation européenne en la matière ne permettant pas de mettre un terme au greenwashing dans le secteur financier.
9. L'arrêt des coups de pouce financiers aux véhicules d'investissement non conformes aux objectifs climatiques de l'accord de Paris ou qui vont à l'encontre d'autres objectifs de durabilité.

Par ailleurs, les personnes désireuses d'investir leur argent dans des fonds durables ou respectueux du climat peuvent se poser une série de questions pour y voir plus clair :

1. Le fonds a-t-il défini des **critères de durabilité qui couvrent tous les titres de son portefeuille** ?
2. **La stratégie d'investissement du fonds fait-elle référence à l'accord de Paris sur le climat ou à la taxonomie de l'UE** en tant qu'objectif sur lequel aligner le fonds, par exemple en établissant l'objectif de 1,5°C pour l'ensemble du portefeuille d'investissement ?
3. **Existe-t-il des critères ambitieux d'exclusion** (idéalement conformes aux scénarios compatibles avec l'accord de Paris) **pour les entreprises de combustibles fossiles**, par exemple le charbon, le gaz et le pétrole ?
4. Existe-t-il des **informations détaillées sur les stratégies d'investissement durable** ?
5. Un rapport régulier (idéalement, une fois par an) est-il publié au sujet de **la performance climatique du fonds** ?
6. Existe-t-il **des critères d'exclusion supplémentaires pour les armes**

controversées (mines terrestres antipersonnel, armes chimiques et biologiques), **l'armement conventionnel, l'énergie nucléaire, le tabac, l'alcool et les violations du Pacte mondial des Nations unies, ou sont-ils envisagés ?**

Greenpeace Luxembourg espère que cette analyse pourra éclaircir la situation des options d'investissement durable disponibles au Luxembourg et aider à améliorer les produits et pratiques pour toutes les parties impliquées.

Le temps presse; le réchauffement climatique s'accélère. **Greenpeace exige que les banques luxembourgeoises développent et proposent immédiatement des produits qui redirigent réellement les capitaux vers une économie respectueuse du climat et contribuent ainsi à la résolution de la crise climatique.**

En investissant l'argent dans des projets durables et innovants plutôt que dans des entreprises polluantes, **nous pouvons financer la transition nécessaire vers une société qui protège notre planète au lieu de la mettre en danger**, et ainsi lutter contre la crise climatique. Pour que cet espoir devienne réalité, le secteur financier doit prendre ses responsabilités et s'engager en faveur d'une véritable durabilité.

GREENPEACE

34, Avenue de la Gare
4130 Esch-sur-Alzette
LUXEMBOURG